



COMMUNE DE VAL D'ORNAIN
1 rue du Moulin de Mussey
55000 VAL D'ORNAIN
Tél : 03.29.78.53.76
contact@valdornain.fr

République Française
Département : MEUSE
Arrondissement : Bar-le-Duc
VAL D'ORNAIN – COMMUNE

COMTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 NOVEMBRE 2025

Le mardi 24 novembre 2025 à 18 heures 30, l'assemblée, régulièrement convoquée le 12 novembre 2025, s'est réunie sous la présidence de Jean-Paul REGNIER.

Secrétaire de séance : Véronique BERGER

Présents : Jean-Paul REGNIER, Gérard PIERRE, Gérard MERCIER, Véronique BERGER, Juliette BORGHINI, Johan FINCK, Christelle MAIGNAN, Christian MULLER, Frédéric PETITCOLIN, Olivier PIGUET

Représentés : Luc BOCCALINI représenté par Christian MULLER
Edwige MENUISIER représentée par Juliette BORGHINI

Absents et excusés : Thibaud LAMOTTE

Compte rendu du 10 octobre 2025

Oliver PIGUET, secrétaire de la séance, fait remarquer que le verbe « bafouer » (paragraphe en haut de la page 3) ne serait pas approprié. Il est remplacé par « ne pas suivre ».

Ordre du jour :

- Réhabilitation d'un café en restaurant - subventions,
- Traversée de Bussy : feux tricolores,
- Détermination du loyer habitation 6 rue du moulin de Mussey et 5 impasse de l'Ancien Hôpital,
- Centre de loisirs : bilan 2025 et prévisions 2026,
- Participation financière au SIS Charles Perrault pour le voyage scolaire 2026,
- Exécution budgétaire du budget 2026 avant son adoption,
- CA Meuse Grand Sud : Approbation du PLUi,
- CA Meuse Grand Sud : vote du rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT),
- CA Meuse Grand Sud : convention de prestation de service,
- Personnel : complémentaire santé,
- Personnel : service civique,
- Questions/informations diverses.

Réhabilitation d'un café en restaurant - subventions

Le Maire expose qu'il convient d'adresser à différents financeurs le plan de financement actualisé de la réhabilitation des locaux à vocation commerciale, à la suite de la procédure d'appel d'offres.

Après en avoir débattu, le Conseil Municipal confirme à l'unanimité ses demandes pour les montants suivants :

- 120 000 € auprès de la Région Grand Est,
- 30 000 € (24 000 € au titre de 2024 et 6000 € complémentaires au titre de 2025) auprès du fonds de concours de la Communauté d'Agglomération Meuse Grand Sud, ainsi qu'une participation du GIP Objectif Meuse pour la maîtrise d'œuvre sur un montant subventionnable de 27 977€ HT.

Le Maire indique qu'un restaurateur a manifesté son intérêt pour une éventuelle implantation mais n'est pas intéressé par la partie habitation, Celle-ci faisant partie intégrante de l'ensemble immobilier, le Conseil confirme qu'il ne peut être donné suite à cette candidature.

Traversée de Bussy : feux tricolores

Le Maire rappelle les échanges de la Commission du 8 novembre 2025 qui ont validé l'installation d'un dispositif de feux tricolores dit de « récompense » pour sécuriser le secteur du carrefour des routes de Mussey et de Neuville à Bussy,

Un devis de 23 073,21 € HT hors génie civil a été présenté par l'entreprise SIGNAUX GIROD, deux autres entreprises sollicitées n'ont pas encore donné suite.

Après en avoir débattu, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- de valider l'installation d'un dispositif de feux récompense,
- d'autoriser le Maire à signer un avenant avec l'entreprise Michel TP pour ajuster les prestations,
- de retenir la meilleure offre pour finaliser l'installation du dispositif,
- d'autoriser le Maire à signer tout document à venir pour mener à bien cette affaire.

Détermination des loyers d'habitation

Après en avoir débattu, le Conseil Municipal décide de fixer comme suit les loyers suivants :

- 5 Impasse de l'Ancien Hôpital :

Le locataire ayant donné congé le 13 octobre avec un préavis de 3 mois, le loyer est actualisé à 520€ mensuels soit 6€/m².

- 6 rue du Moulin de Mussey :

Il s'agit de la partie habitable de l'ancien café. Compte tenu de la vétusté de certains équipements, le Conseil Municipal s'accorde sur un loyer de 650 € pour une surface de 115 m².

Centre de loisirs bilan 2025 et prévisions 2026

Olivier Piguet présente le bilan du centre de loisirs 2025 tant en termes de fréquentation qu'en termes financiers. La fréquentation est en légère baisse suivant, en cela, l'évolution

démographique des communes concernées.

Le bilan des activités proposées et du ressenti des parents reste très positifs. Il convient de souligner l'implication de l'encadrement et l'optimisation de l'organisation avec une direction partagée avec le centre de loisirs de Robert-Espagne.

De plus le bilan financier est également très favorable, avec une participation communale inférieure aux prévisions et qui s'établit à 6 005,72 €.

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité le bilan du centre de loisirs 2025, moins l'abstention de Johann Finck qui estime les tarifs appliqués trop onéreux pour les parents.

Le Conseil Municipal décide également de confier à la Ligue de l'enseignement l'organisation du centre de loisirs 2026.

Participation financière au SIS

Le Maire expose que les élèves de la classe de Cours Moyen partiront du 9 au 13 mars 2026 aux Houches dans le département de Haute Savoie.

Olivier Piguet précise que le programme prévoit 4 sorties skis, une animation raquettes et une visite de la Mer de Glace. Le séjour est organisé en coopération avec Fains-Véel,

Le coût du séjour est de 11 125 €, la participation du SIS est de 250 € par élève, celle des familles est de 200 €. Le solde sera assuré par la coopérative scolaire.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'inscrire au budget primitif 2026 la participation de Val d'Ornain pour 16 élèves soit 4 090 € et de la verser au BP 2026 du SIS Charles Perrault.

Exécution budgétaire du budget 2026 avant son adoption

Jusqu'à l'adoption du budget 2026, l'exécutif peut sur autorisation de l'organe délibérant engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Conformément aux textes, le Conseil Municipal décide à l'unanimité moins l'abstention d'Olivier Piguet qui déplore l'absence de réunion de la commission finances, de faire application de l'article L1612-1 du CGCT, à hauteur de 138 513,22€ selon le tableau suivant :

<i>Chap./Articles</i>	<i>Désignation</i>	<i>BP 2025</i>	<i>Crédits pouvant être ouverts</i>
21	Immobilisations corporelles	554 052,88	138 513,22
2111	Terrains nus	3 978,00	994,50
2117	Bois et forêts	28 000,00	7 000,00
212	Agencements et aménagements de terrains	460,00	115,00
2131	Bâtiments publics	0,00	0,00
2132	Bâtiments privés	7 567,00	1 891,75
2135	Instal.géné.,agencements,aménagements des constr.	244 214,88	61 053,72
2138	Autres constructions	3 811,00	952,75
2151	Réseaux de voirie	90 000,00	22 500,00
2152	Installations de voirie	98 013,00	24 503,25
21538	Autres réseaux	0,00	0,00
2156	Matériel&outillage d'incendie et de défense civile	10 000,00	2 500,00
2157	Matériel et outillage technique	2 000,00	500,00
2158	Autres install., matériel et outillage techniques	63 543,00	15 885,75
2183	Matériel informatique	2 196,00	549,00
2188	Autres immobilisations corporelles	270,00	67,50

CA MGS - Approbation du PLUi

Le Maire rappelle que l'ensemble des documents relatifs à l'élaboration d'un plan local d'urbanisme intercommunal ont été communiqués au fil de l'eau et que la phase d'arrêt a fait l'objet d'un vote en Conseil Communautaire.

Il rappelle les enjeux de document pour l'avenir du territoire.

Après avoir entendu le Maire en ses explications le Conseil Municipal émet un avis favorable avec l'observation de Monsieur Petitcolin qui regrette l'absence de la réunion de l'ensemble des Conseils Municipaux.

CA MGS - rapport CLECT

Le Conseil Municipal approuve le rapport d'évaluation de la CLECT en date du 1er octobre 2025 et arrête le montant du coût net des charges liées à l'équipement réseau de chaleur de la Côte Sainte Catherine à hauteur de 0 €.

CA MGS - convention de prestation de service

Pour faire suite à la convention d'entretien des espaces verts aux abords des équipements d'eau potable et d'assainissement collectif signé le 16/10/2024 pour la parcelle 090 AI n°70, le maire propose de signer une nouvelle convention pour la parcelle du château d'eau cadastrée 090 AH n°33.

Les charges généreront le versement de 200 €/an.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer cette convention.

Personnel - complémentaire santé

A partir du 01/01/2026, les employeurs publics participent au financement des garanties de protection sociale complémentaire (PSC) de leurs agents, Le montant minimal de participation obligatoire de l'employer est de 15 €/mois/agent, pour la couverture « santé » dans le cadre d'une convention de participation ou de contrats labellisés,

Le conseil d'administration du Centre de Gestion a retenu la Mutuelle Nationale Territoriale (MNT) comme partenaire pour la mise en œuvre de cette convention.

Après en avoir débattu, le Conseil Municipal décide :

- **De l'adhésion à la convention de participation du risque "santé" souscrite par contrats labellisés.**
- **D'instituer la participation financière au bénéfice des agents en activité qui adhéreront au contrat rattaché à la convention, une nouvelle participation de 15 € brut par agent et par mois à compter du 1^{er} janvier 2026,**
- **De prévoir au budget des exercices 2026 à 2031 les crédits nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération,**
- **D'autoriser le maire à signer la convention d'adhésion ou tout document afférent à la gestion du contrat PSC – santé,**

La décision prise par le Conseil municipal sera soumise au Comité Social Territorial du Centre de Gestion de la Meuse pour avis avant mise en place.

Personnel - service civique

L'accueil d'un volontaire en Service Civique doit être pensé avant tout comme la rencontre entre un projet relevant de l'intérêt général, porté par la Commune et le projet personnel d'engagement d'un jeune.

Destiné aux jeunes de 16 à 25 ans (jusqu'à 30 ans en situation de handicap) La mission dure généralement de 6 à 8 mois, rémunérée, à temps plein (de 24h à 35h/semaine) avec une indemnité de 620 € net par mois (prise en charge par l'Etat à hauteur de 504,98 €, complétée par une indemnité de subsistance due par la commune d'un montant de 114,85 € net par mois). Statut juridique à part, défini dans le Code du service national. Le code du travail ne s'applique donc pas aux volontaires en Service Civique.

La réussite de la mission pour le jeune comme pour la commune passe par le tutorat (accompagnement du volontaire dans sa réflexion sur son projet d'avenir afin de favoriser, à l'issue de l'accomplissement de la mission de Service Civique, son insertion sociale et professionnelle).

Les missions, à structurer avec Jeunesse et Sport pourraient s'inscrire dans un projet collectif, en appui des activités existantes : amélioration de la communication, animation, visibilité des informations, inclusion numérique (aide utilisation des services en ligne)

Le Conseil Municipal décide de surseoir à toute décision dans l'attente de précisions sur les missions possibles.

Zones d'activités

Le maire indique aux membres qu'il serait souhaitable de créer des Zones d'activités nécessaires à l'identification des entreprises communales.

Le Conseil Municipal décide de dénommer les trois zones suivantes :

- **La Grande Varenne**
- **Le Pré Vassard,**
- **Sous le Bouchot**

Questions/informations diverses :

- Avis sur rapports annuels 2024 sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement (collectif et non collectif) – transmis par mail le 21/10/2025,
- Accord de principe pour le passage de la Rur@linette (camping-car aménagé) : solution de proximité aux besoins des administrés n'accueillant pas d'espace France Services,
- Remerciements groupe spéléo pour la subvention,
- La cérémonie des vœux ouverte à tous les habitants est prévue samedi 17/01/2026 à 17h .

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h20.

Jean-Paul REGNIER

Signé

Président de séance

Véronique BERGER

Signé

Secrétaire de séance

